

## RESPONSABILITÉS DE L'ÉLÈVE

Afin de faire de notre école un milieu sain et sécuritaire, nous confions aux élèves les responsabilités suivantes :

- 1- Je suis responsable de ma sécurité et de celle des autres.
- 2- Je m'assure que tout le monde ait du plaisir.
- 3- Je prends soin du matériel et de l'environnement.



# CODE DE CONDUITE

À l'école Des Amis-Soleils, le **RESPECT**, l'**ENGAGEMENT** et la **COHÉRENCE** guident nos actions. Nous souhaitons que nos élèves se sentent impliqués dans leur cheminement scolaire, qu'ils se sentent bien à l'école et que le plaisir soit au rendez-vous.

## PLAN DE LUTTE

L'intimidation et la violence (sous toutes ses formes) ne peuvent être tolérées. Des actions précises de prévention et d'intervention sont inscrites dans [le plan de lutte](#).

## FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

- À la 1<sup>re</sup> cloche, je quitte la petite cour. Si j'utilise des jouets, je commence à ranger.
- À la 2<sup>e</sup> cloche, je cesse immédiatement de jouer, je me dirige vers l'entrée et je prends mon rang calmement avant d'entrer dans l'école.
- Si j'utilise mes patins à roues alignées, mon vélo ou ma trottinette pour me déplacer entre la maison et l'école, je les range dès mon arrivée.
- En cas de retard, je me présente au secrétariat.
- Mes parents doivent motiver mon absence. Je me responsabilise, avec l'aide de mes parents, face au travail manqué.
- Les jeux de la maison sont permis uniquement lors d'activités spéciales et avec l'autorisation d'un adulte de l'école. L'école n'est pas responsable de la perte ou du bris de ces jeux.
- En conformité avec [la directive ministérielle](#), les appareils électroniques et cellulaires personnels sont interdits en tout temps à l'école et sur le terrain de l'école. Tout appareil sera confisqué et le parent devra venir le récupérer. L'école n'est pas responsable de la perte ou du bris de ces appareils.

## TENUE VESTIMENTAIRE

- Ma tenue vestimentaire doit être adéquate pour un lieu d'apprentissage. Elle doit toujours être adaptée aux activités pratiquées.
- Les adultes de l'école pourraient intervenir si ma tenue vestimentaire n'est pas appropriée.
- Une tenue appropriée est sécuritaire, respectueuse et ne nuit pas aux apprentissages.
- Lors d'activités physiques, les bijoux et autres accessoires non sécuritaires doivent être enlevés.
- Pour assurer la sécurité de tous, le port de souliers de sport à crampons est interdit.



## EFFETS POSITIFS AU RESPECT DU CODE DE CONDUITE

- Développer et entretenir des relations saines.
- Développer l'autonomie.
- Développer l'empathie et bienveillance.
- Développer une perception positive de son parcours scolaire.
- Développer et entretenir le sentiment de bien-être général.
- Développer et entretenir la confiance en soi.
- Gain de privilèges.
- Participation aux activités récompenses.
- Vivre dans un milieu sain et sécuritaire.

## INTERVENTIONS SUITE AU NON-RESPECT DU CODE DE CONDUITE

Les interventions varient en fonction de la gravité du geste posé, de la répétition, du contexte, de l'âge de l'enfant et de ses défis personnels.

**INTERVENTIONS À VISÉE ÉDUCATIVE** : geste de réparation, réflexion, faire de la surveillance avec un adulte et observer les bons comportements, excuses (orales, écrites ou dessinées), pratiquer le comportement attendu, ateliers sur les habiletés sociales, etc.

**INTERVENTIONS DISSUASIVES OU DE PROTECTION** : perte de récréation, perte de privilège, reprise de temps, suspension interne ou externe, retrait de classe, etc.